

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 10

Artikel: Après le congrès
Autor: Dürr, Karl
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

19^{me} année

OCTOBRE 1927

N° 10

Après le congrès.

Par *Karl Dürr*.

Les journées d'Interlaken appartiennent déjà au domaine du passé. Si nous jetons un coup d'œil attentif sur les délibérations, nous constatons que le congrès d'Interlaken a poursuivi ce qui a été commencé à Lausanne avec le programme minimum. Le congrès s'est placé sur le terrain des réalités. Il sut écarter du chemin tout ce qui pourrait être un obstacle à la marche du mouvement. N'omettons pas de signaler aussi l'orientation dans les questions économiques, la protection des travailleurs et l'assurance sociale.

Le congrès rencontra un grand intérêt parmi les fédérations et les cartels. Excepté quelques petites organisations, les fédérations firent pleinement usage de leur droit de délégation. Les grands cartels étaient également fortement représentés.

Le rapport proprement dit n'exigea pas beaucoup de temps. Le rapporteur se contenta de faire quelques observations et de commenter les propositions présentées concernant l'édition d'un journal syndical unique et l'extension du secrétariat.

Du point de vue de la défense des intérêts syndicaux dans la publicité, la première de ces propositions a certainement bien du bon; elle contribuerait dans une large mesure à intensifier la propagande au moyen de la presse. Toutefois il ne faut pas méconnaître que le moment pour la réalisation de cette idée n'est pas encore arrivé. L'extension du secrétariat doit également être examinée avec une extrême prudence, afin de découvrir ce qui est le plus nécessaire à l'Union syndicale et voir de quelle manière les moyens financiers disponibles peuvent être le mieux utilisés. Il ne faut donc pas compter sur une prompt solution de ce problème. Il est possible qu'une combinaison avec le secrétariat de la Centrale d'éducation ouvrière entre en considération, cependant il n'est pas dit que cette solution soit la meilleure.

D'après le rapport de la Centrale d'éducation ouvrière, on voit que l'on pense maintenir pour le moment au secrétariat l'état de

choses actuel qui n'est en somme que provisoire. Le congrès se déclara d'accord avec ce point de vue.*

Dans un intermède intéressant, le conflit avec le cartel syndical de Bâle atteignit son point culminant. La presse communiste qualifia de provocation la manière de procéder du comité de l'Union syndicale à l'égard de ce cartel. Elle s'est bel et bien gardé de dire, comme le comité du cartel de Bâle, que le lancement du referendum se heurta dès le début à une très forte opposition parmi la classe ouvrière organisée syndicalement et politiquement. Elle se lança dans la campagne en faveur du referendum avec une telle ardeur qu'elle n'entendit pas même les avertissements venant de ses propres rangs. Bien que l'on soit forcé de constater aujourd'hui que le nombre de signatures nécessaires n'est pas atteint, ce qui fournit une preuve irréfutable de la valeur de l'action déployée par les masses ouvrières, on ne voulut pas se résoudre à reconnaître l'immense gaffe commise. Une déclaration catégorique dans ce sens de la part du cartel syndical de Bâle eût très bien pu sauver la situation. Dans les circonstances données, il ne pouvait plus être question de conserver ce cartel dans l'Union syndicale et ce d'autant moins qu'il s'est mis lui-même en opposition avec les sections du personnel fédéral qui lui sont affiliées. L'approbation de la proposition du comité de l'Union syndicale est significative. On peut même dire que l'entente entre le comité de l'Union syndicale, les fédérations, les cartels et les membres n'a encore jamais été aussi unanime que dans cette question. Si pénible que cette décision soit en elle-même, une autre solution n'était pas possible.

La manière dont le congrès s'est prononcé à l'égard du fascisme a également montré qu'il approuvait pleinement l'attitude adoptée jusqu'ici par le comité de l'Union syndicale qui repoussa tout comité antifasciste. Une telle action est du ressort des instances de l'Union syndicale; on ne peut pas tolérer que les syndicats, par les agissements de groupes quelconques, soient entraînés dans des situations dont personne ne veut assumer la responsabilité.

En ce qui concerne la question des rapports entre les syndicats et les coopératives, le congrès approuva les propositions de la conférence du 28 août. L'approbation des lignes directives ne signifie naturellement pas qu'il faille œuvrer désormais contre les sociétés de consommation. Nous devons plutôt nous efforcer d'arriver peu à peu, par la voie de l'entente, à un travail commun fécond des deux organisations, de créer une atmosphère de confiance entre les deux organisations, qui puisse donner une nouvelle impulsion à l'idée de l'économie collective dans les milieux ouvriers.

La revision partielle des statuts rencontra partout la compréhension nécessaire. Les représentants des fédérations se placèrent

* Le secrétaire pour la partie française est Paul Graber; son rapport présenté au congrès par Ch. Schürch ne souleva aucune remarque. (Réd. de la *Revue*.)

sur le terrain des faits réels. La reconnaissance que le syndicat ne peut pas être une secte dont l'existence repose sur des dogmes, qu'il doit être un mouvement de masse, une organisation économique des salariés dans le plus vaste sens du terme, fut exprimée avec la même unanimité que les propositions du comité de l'Union syndicale furent acceptées. Les commentaires de la presse bourgeoise au sujet de cette revision de statuts reflètent le malaise qu'éprouvent les cercles réactionnaires à l'égard de la nouvelle situation.

Si ce sont les questions d'organisation et de tactique qui ont caractérisé la première partie des travaux du congrès, le grand intérêt qui fut porté aux questions politico-sociales, à la protection des travailleurs et à la législation sociale est alors un témoignage comme quoi l'on attend du comité de l'Union syndicale qu'il mettra tout en œuvre pour faire aboutir les postulats dans ce domaine. Le rapport du camarade Dr Weber sur la politique économique suisse fut un discours de programme proprement dit. Le camarade Schürch donna un aperçu instructif sur la situation de la protection légale des travailleurs, et le camarade J. Schlumpf fit un exposé sur l'assurance sociale. Dans ces domaines, l'Union syndicale a sans doute un vaste champ d'activité. Mais elle ne pourra réaliser son programme que lorsque toute la classe ouvrière se joindra à elle. Les syndicats ne peuvent pas se limiter à poursuivre une politique de salaire, ils doivent encore plus que par le passé étendre leur activité à la connaissance des rapports économiques dans la vie des peuples et aux problèmes sociaux, en d'autres termes: ils doivent exercer une influence sur la politique économique et sociale dans le sens du programme syndical.

Le congrès syndical d'Interlaken marqua sa pleine approbation pour la voie suivie aussi bien par son attitude à l'égard du rapport du comité de l'Union syndicale sur la période 1924—1927 que par son attitude envers les problèmes actuels. Il se distingua comme congrès du travail pratique qui ne perd pas de vue son but malgré toutes les attaques. Le comité de l'Union syndicale saura se montrer digne de cette confiance.

Le contrat collectif dans l'industrie horlogère.

Par *Achille GrosPierre*.

Conseiller national.

Secrétaire central de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers.

C'est une page bien intéressante que celle du contrat collectif dans l'industrie de la montre.

On y trouve, assez bien illustrées, diverses conceptions du monde patronal et ouvrier. Le contrat collectif précise également, par les motifs de son adoption ou de son rejet, certaines tendances syndicales et professionnelles.